

Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Conseil d'Administration

Séance du mardi 4 juin 2013

Délibération n° CA-2013-20

Demande de RFF d'exonération d'une redevance d'occupation

Vu le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement Public Foncier Poitou Charentes et notamment l'art. 10,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 193-4°,

Vu la convention projet signée le 26 juillet 2010 avec la communauté d'agglomération de Niort et de ses avenants n° 1 et n° 2,

Vu l'acte d'acquisition du 27 septembre 2012, et notamment la convention d'occupation figurant en page 29 de l'acte,

Vu l'avis de la communauté d'agglomération de Niort en date du 24 mai 2013,

Vu l'avis favorable de l'agent comptable ;

Considérant la demande formulée par Réseau Ferré de France dans sa lettre du 28 mars 2013,

Sur proposition du Directeur Général,

Décide :

- d'accorder exceptionnellement à Réseau Ferré de France l'occupation gratuite du site de Saint-Florent Romagné à Niort, pour la période de janvier à mars 2013 ;
- de l'exonérer en totalité de l'indemnité d'occupation due (soit 3 mois de loyer à 3 000 € HT mensuels).

Transmis pour approbation
à Madame la Préfète de Région
Poitiers, le 13 juin 2013

La Préfète,
Signé
Elisabeth BORNE

Le Président du conseil d'administration

Signé
Jean-François MACAIRE